

Elections cantonales du 5 avril 2009: un retrait de candidature sans remplacement pour l'élection au Grand Conseil

La chancellerie d'Etat communique:

Depuis ce lundi 2 mars, midi, toutes les listes pour les prochaines élections cantonales du 5 avril 2009 du Grand Conseil et du Conseil d'Etat sont définitives et prêtes à l'impression. Voici un rappel des faits depuis le délai du dépôt des listes intervenu au 16 février 2009 à midi:

En date du vendredi 20 février 2009, midi, était échu le délai pour un éventuel retrait de candidatures au Conseil d'Etat et aucun désistement n'a été enregistré.

Le délai pour la déclaration d'apparementements était quant à lui fixé au lundi 23 février 2009 à 17h30. Ainsi, pour la droite, on trouve un apparementement entre le PLR – Parti libéral-radical neuchâtelois, Femmes PLR et Jeunes PLR et l'Union Démocratique du Centre. A gauche, ce sont le Parti socialiste, le Parti Ouvrier et Populaire, solidaritéS et les Verts qui sont apparementés.

Jeudi 26 février, midi, était échu le délai pour le retrait de candidatures pour l'élection au Grand Conseil. Un retrait a été annoncé, à savoir celui de M. Didier Tschäppätt, liste UDC, district de Boudry. Le lendemain, soit vendredi 27 février, midi, tombait le délai pour le remplacement de candidatures au Grand Conseil. L'UDC n'a pas proposé de remplaçant pour M. Didier Tschäppätt.

Enfin, ce lundi 2 mars 2009 à midi est échu le délai pour le remplacement de candidatures au Conseil d'Etat, qui n'a vu aucun changement dès lors qu'aucun retrait n'a été annoncé le 20 février.

Les listes définitives des candidatures au Grand Conseil – fortes donc désormais de 454 candidates et candidats en lieu et place de 455 au moment du dépôt – et au Conseil d'Etat – regroupant 30 candidates et candidats – seront publiées dans la Feuille officielle du vendredi 6 mars 2009.

Quant aux électrices et électeurs, ils recevront leur matériel de vote entre le lundi 16 et le vendredi 20 mars 2009.

Neuchâtel, le 2 mars 2009